



- Suite à la décision prise par le Conseil des commissaires le 29 juin 2010 concernant la relocalisation des élèves du préscolaire de Saint-Amable à l'immeuble J.-P.-Labarre à Varennes pour l'année scolaire 2010-2011;

Considérant les délais requis pour effectuer le déménagement, le réaménagement, l'entrée progressive, l'accueil, de même que la préparation de la soirée d'information aux parents, prévue le 2 septembre 2010;

Considérant les attentes signifiées par les parents et reconnues par le Conseil des commissaires quant à l'importance d'offrir l'accompagnement et le soutien pour le transfert des élèves;

Le Conseil des commissaires a résolu de modifier le calendrier scolaire 2010-2011 des élèves du préscolaire de Saint-Amable en retranchant les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 septembre 2010. Pour ces élèves, l'entrée progressive se fera les 7, 8 et 9 septembre et l'horaire régulier commencera le 10 septembre 2010.

- Les membres du Conseil des commissaires ont mandaté madame Hélène Roberge, présidente, pour agir à titre de déléguée et pour représenter la Commission scolaire des Patriotes auprès des instances de la Fédération des commissions scolaires du Québec en remplacement de madame Suzanne Chartrand, présidente sortante.
- Le Conseil des commissaires a procédé à la nomination de madame Luce Deschênes Damian comme membre du Comité exécutif de la Commission scolaire des Patriotes, le poste étant vacant depuis le départ de madame Chartrand.
- Les membres du Conseil ont pris acte de la démission des commissaires suivants :
  - Madame Suzanne Chartrand, représentant la circons-

cription no. 19, démission effective le 5 juillet 2010.

- Monsieur Normand Dufour, représentant la circonscription no. 16, démission effective le 24 août 2010.
- Madame Manon Handfield, représentant la circonscription no. 15, démission effective le 31 août 2010.
- Monsieur Joel Santos, représentant la circonscription no. 17, démission effective le 24 août 2010.
- Madame Sylvie Tremblay, représentant la circonscription no. 2, démission effective le 15 août 2010.

Cinq nouveaux commissaires seront nommés par le Conseil des commissaires pour combler ces postes lors de la séance du 7 septembre prochain. Les informations pertinentes sur le processus de sollicitation de candidatures en cours sont disponibles sur le site Internet de la CSP.

- Considérant l'annonce ministérielle du report du bulletin;

Considérant que les changements au Régime pédagogique, qui concernent non seulement les bulletins, mais aussi l'organisation des cycles et tout le processus d'évaluation, ne sont pas encore adoptés;

Considérant les recommandations du Conseil supérieur de l'éducation;

Mesdames et messieurs les commissaires ont résolu de reporter d'un an l'application du Régime pédagogique 2010-2011 et de prendre l'année en cours afin de préparer les changements à venir.

- Les premiers impacts de la loi 100 mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette sont maintenant connus.

Le Conseil des commissaires a pris connaissance des

modalités d'application de cette loi.

Un plan de réduction de la taille de l'effectif et des dépenses de nature administrative sera soumis pour approbation au Conseil au mois d'octobre prochain.

- Suite aux travaux d'un comité de travail du Conseil des commissaires et l'étude du dossier en séance du Conseil, mesdames et messieurs les commissaires ont adopté les recommandations émises par ledit comité concernant les modifications au projet de *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2011-2012*. Le projet de Politique sera soumis au Conseil des commissaires, pour envoi en consultation, lors de sa séance du 5 octobre 2010.

Ces recommandations prennent en compte l'analyse des avis émis par le Comité de parents et le Comité consultatif des services aux EHDAA et les commentaires exprimés au Comité de parents.

Le résultat des travaux de ce Comité sera communiqué au Comité de parents, au Comité consultatif des services aux EHDAA ainsi qu'à l'ensemble de la population desservie par la Commission scolaire des Patriotes.